

FONCTIONNEMENT

Les Sections Sportives Scolaires répondent à un cahier des charges très strict élaboré par la Fédération Française de Football et l'Education Nationale :

- ✓ 3 séances hebdomadaires en 4^{ème} / 3^{ème} et 2 séances en 6^{ème} / 5^{ème}
- ✓ Un emploi du temps aménagé, favorisant l'alternance entre les heures d'EPS et les heures de Section Football
- ✓ Des éducateurs sportifs titulaires au minimum du Brevet d'Éducateur de Football (BEF)
- ✓ Des séances spécifiques gardien de but avec un éducateur spécialiste du poste
- ✓ Des terrains d'entraînement à deux pas du collège, dont un terrain synthétique, favorisant la pratique en période hivernale
- ✓ Un suivi médical obligatoire
- ✓ Un complément alimentaire lors de chaque séance
- ✓ Une convention de partenariat entre le Collège et le District
- ✓ Des échanges réguliers entre l'établissement et les éducateurs sportifs
- ✓ Un recyclage annuel obligatoire pour les intervenants



CONTACTS

Alexis CHAMARET, responsable de la Section
et éducateur 4^{ème} / 3^{ème}

alexis.chamaret@gmail.com

06.86.34.80.56

Thomas Boret, éducateur 6^{ème} / 5^{ème}

thomasboret@hotmail.fr

06.61.59.50.06

Arnaud Bulenger, CTD District de la Mayenne

arnaud.bulenger@mayenne.fff.fr

06.28.65.50.86



Collège Jules Renard

16 rue Christian d'Elva 53000 LAVAL

Tél. 02.43.53.04.04

Fax 02.43.56.32.91

District de Football de la Mayenne

91 avenue Pierre de Coubertin 53000 LAVAL

Tél. 02.43.59.79.79

Fax 02.43.59.79.78



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE
FOOTBALL



Collège Jules Renard - LAVAL



Portes ouvertes le samedi 02 mars 2019

Tests d'entrée le mercredi 15 mai 2019

LA SCOLARITÉ ET LE SPORT

La Section Sportive Scolaire du Collège Jules Renard vise à enrichir le projet du jeune footballeur garçon ou fille, dans son processus de formation, sur le temps scolaire et à différents âges (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

Les objectifs sont donc de 2 natures : sportifs et éducatifs :

- S'affirmer comme joueur / joueuse de niveau régional (entraînement, compétition)
- Progresser et améliorer son niveau de jeu
- Apprendre le goût de l'effort et du dépassement
- Développer l'autonomie et le sens de l'organisation
- Construire sa vie physique future



Les entraînements de la Section ne sont pas facultatifs, ils font partie intégrante de l'emploi du temps des élèves !

6^{ème} / 5^{ème} :

Mardi 10h30 - 12h30 et Jeudi 10h30 - 12h30

4^{ème} / 3^{ème} :

Lundi de 15h30 à 17h30 ; Mardi et jeudi de 10h30 à 12h30.

Spé. GDB le lundi.

CONTINUITÉ APRES LE COLLÈGE

Après le collège, les élèves peuvent poursuivre leur cursus sportif et scolaire en intégrant l'un des deux lycées de Laval qui proposent une Section Sportive : le lycée Ambroise Paré et le lycée agricole.

ADMISSION

L'admission en Section Sportive peut se faire chaque année, quel que soit le niveau de classe. Elle s'effectue en fonction des places disponibles.

Elle ne peut pas être demandée au collège Jules Renard pour les élèves ayant choisi la classe bilingue Anglais-Allemand en 6^{ème} ou la langue vivante étrangère 2 Allemand en 5^{ème}-4^{ème}-3^{ème}

CONDITIONS

Satisfaire aux tests sportifs et à l'étude du dossier scolaire.

LES TESTS D'ENTRÉE

Ils se déroulent chaque année, durant un mercredi au mois de mai (sur la journée).

Contenu des tests sportifs : des matchs et des tests techniques.

Pour se présenter, prévoir de joindre un certificat médical d'aptitude au sport, les bulletins trimestriels de l'année passée ; et rendre le dossier d'inscription complet au collège avant la date limite.

A l'issue des tests d'entrée, le choix des élèves se fait en concertation entre le collège (résultats scolaires et comportement) et le District (tests sportifs).

Possibilités de dérogation à la carte scolaire.



Les Sections Sportives Scolaires, c'est aussi une volonté de permettre la proximité entre le domicile, le collège, et le club d'évolution ; afin de favoriser l'équilibre des jeunes et leur réussite scolaire et sportive.

ENGAGEMENTS



1)- L'élève : conscient des qualités scolaires et sportives que cela demande, l'élève qui intègre la Section Sportive Scolaire doit faire preuve d'organisation, d'autonomie, de rigueur et d'abnégation. Car sans réussite scolaire, la réussite sportive ne peut être envisagée.

2)- Le collège : il met à disposition un enseignant d'EPS référent de la Section Sportive afin de faire le lien entre les élèves et les éducateurs sportifs. Il peut proposer du soutien scolaire aux élèves en difficultés durant les séances de football.

3)- Le District : il met en place les moyens humains pour l'encadrement technique et participe au soutien financier de la Section (dotations en équipements, matériel pédagogique, goûters, aide au transport pour l'UNSS ...).

4)- Les éducateurs sportifs : ils prennent en charge les élèves au collège, animent les séances d'entraînement, participent au programme éducatif fédéral, assistent aux conseils de classes, élaborent un bilan trimestriel pour les familles.

5)- Les intervenants extérieurs : ils viennent compléter le projet sportif et scolaire : psychologue du sport, médecin du sport, conseiller technique en arbitrage, spécialistes des conduites à risques ...

NOTRE PRIORITÉ : L'ÉTAT D'ESPRIT

L'état d'esprit affiché sur le terrain et en dehors est la base de toutes les compétences que l'on souhaite développer : écoute, exemplarité, solidarité, esprit d'équipe, envie d'apprendre et de progresser ; autant de maîtres mots défendus au quotidien.

